

Pensez à votre pharmacien !

À tout moment, le pharmacien est là pour vous aider

Sortie d'hôpital, maintien à domicile, entretiens avec le pharmacien dans le cadre de votre traitement anticoagulant (AVK) ou de votre traitement de l'asthme, suivi de votre diabète, de votre tension ou simplement de votre santé : votre pharmacien est à vos côtés à tout moment de votre parcours de santé.



Votre santé est notre préoccupation, faites confiance à votre pharmacien !

Pour protéger et maintenir votre santé, le pharmacien et son équipe sont là pour vous aider. À votre écoute, le pharmacien est un professionnel de santé en qui vous pouvez **avoir confiance**.

- **Vous sortez de l'hôpital ?** Votre pharmacien est là pour s'occuper du matériel médical dont vous aurez besoin et se déplace à votre domicile pour l'installer.
- **Vous ou vos proches avez besoin d'un accompagnement à votre domicile ?** Votre pharmacien est là pour coordonner les interventions dont vous avez besoin et vous fournir les médicaments et le matériel indispensable.
- **Vous suivez un traitement par AVK (Previscan®, Sintrom®, Coumadine®, etc.) ou un traitement de chimiothérapie orale ?** Votre pharmacien vous accompagne dans la prise de ce traitement à l'occasion d'entretiens de suivi précis pour continuer à apprendre et échanger avec un professionnel de santé.
- **Vous avez besoin de conseils concernant votre santé au quotidien ?** Votre pharmacien et son équipe sauront vous apporter les réponses appropriées et vous mettre en contact avec d'autres professionnels de santé si nécessaire.

Autant de situations et d'interventions pour lesquelles votre pharmacien a été formé ; n'hésitez plus à lui faire part de vos besoins, inquiétudes ou interrogations, il saura vous apporter la bonne réponse.

Pour votre santé, c'est vous qui choisissez !

Toute personne malade jouit de **droits fondamentaux** dont celui de choisir librement son professionnel de santé. En situation de vulnérabilité, il peut arriver que vous soyez davantage préoccupé par l'urgence de votre prise en charge que par le choix de vos soignants.

Aujourd'hui, l'ensemble des professionnels de santé, et notamment les pharmaciens s'engagent pour que votre libre choix soit respecté. Ils travaillent et collaborent avec les autres professionnels de santé pour améliorer votre prise en charge. Ainsi, votre pharmacien tient à votre disposition une **fiche de coordination ville-hôpital à remplir et à garder dans votre dossier médical**. ([fiche](#) accessible aussi sur le [site de l'URPS Pharmaciens](#) de la région PACA). Elle vous permet de désigner les professionnels de santé libéraux et accompagnants et permettra à votre pharmacien de contacter ceux **que vous aurez choisi** afin de répondre au mieux à vos besoins.

Le saviez-vous ?

Votre pharmacien et son équipe, entourés de prestataires partenaires compétents, peuvent vous fournir, en plus des médicaments et objets de pansements, tout le matériel et les conseils nécessaires à votre traitement (lit médicalisé, fauteuils, perfusions médicamenteuses et de nutrition, etc).

Votre pharmacien, votre médecin, votre infirmier, votre kinésithérapeute et tout autre professionnel de santé sont proches de vous et vous connaissent : faites leur confiance !

24H/24 et 7 jours sur 7, votre pharmacien est proche de vous.

URPS Pharmaciens PACA

37-39 Bd Vincent Delpuech

13006 – Marseilles

Tel : 09.67.17.95.44 - urpspharmacienspaca@gmail.com